

## Eclairage



**SÉBASTIEN FANTI**  
AVOCAT SPÉCIALISÉ EN DROIT  
DES TECHNOLOGIES AVANCÉES

## QUE DEVIENNENT LES DONNÉES APRÈS LA FIN DES RAPPORTS DE TRAVAIL?

**R**appelons tout d'abord que le droit du travail ne fixe que peu d'obligations de conservation de telles données après la fin des rapports de travail. Mais cette thématique actuelle mérite une attention soutenue pour éviter de se retrouver face à des désagréments assurés.

Les données qui concernent l'aptitude au travail ou l'exécution du contrat n'ont logiquement plus à être conservées dès lors que le contrat a pris fin. En principe et selon l'actuel et le futur droit de la protection des données, les données personnelles doivent être détruites, ou à tout le moins anonymisées dès qu'elles ne sont plus nécessaires à l'aune de la finalité du traitement. Il faut donc clairement songer à épuiser le dossier du collaborateur des informations désormais superfé-

toires (certificat médical, changement d'adresse, demande relative aux vacances, etc.).

Certaines données doivent toutefois être légalement conservées, à l'instar de celles relatives à l'établissement d'un certificat de travail. Une pesée des intérêts doit régulièrement survenir, celui de l'employeur devant s'avérer supérieur pour justifier du fait que les données ne sont pas détruites. A cet égard, la durée de la conservation des données jouera un rôle important. Les documents comptables doivent être conservés en conformité avec les règles en cette matière (art. 957 et suivants du Code des obligations). Les livres et les pièces comptables, ainsi que le rapport de gestion et le rapport de révision doivent l'être durant une période de 10 ans dès la fin de l'exercice comp-

ble. Les preuves en cas de litige doivent quant à elles être conservées au maximum durant le délai de prescription des procédures (cinq ans pour les prestations contractuelles de travailleurs, 20 ans pour les lésions corporelles).

### QUI OPÈRE UN TRI DANS LES DONNÉES AU DÉPART D'UN COLLABORATEUR?

Il n'est toutefois pas possible de sauvegarder ces informations si la perspective d'une procédure est illusoire. Une analyse au cas par cas est donc nécessaire avec comme fil conducteur la probabilité d'une procédure. Les obligations prévues par les assurances sociales et privées sont également source d'in-

terrogations. L'employeur peut avoir un intérêt prépondérant à préserver des données liées à différentes prétentions émanant de travailleurs, d'assureurs ou de lui-même. En définitive, si les principes sont assez clairs, leur application pratique demeure complexe et peu aisée. Qui opère un tri dans les données au départ d'un collaborateur? La messagerie est un excellent exemple du véritable capharnaüm qui peut régner dans le monde réel de l'entreprise. La seule véritable solution consiste à envisager la durée de conservation dès la collecte. En classant correctement les données, en anticipant les difficultés et en toute hypothèse en faisant le tri au départ des collaborateurs. A défaut, nous stockerons sans réflexion et sans respect du cadre légal.



### LE CLIN D'ŒIL DU LECTEUR

Un rayon de soleil près de la Grande Fontaine, au cœur de notre Métropole horlogère.

Photo envoyée par Philippe Hébert, de La Chaux-de-Fonds

### L'EXPERT VOUS RÉPOND

## Patrimoine arboré face au climat



**ANTONIO DIBLASI**  
CHEF DE PROJET AU SANU SA, FORMATIONS  
ET CONSEILS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Les arbres ont un impact majeur sur les îlots de chaleur et le microclimat des villes. Du point de vue de l'aménagement du territoire, et face au changement climatique, le choix des espèces devient primordial.**

**L**es arbres dans nos villes, souvent considérés comme 'gardiens de la qualité de vie urbaine' grâce à leur valeur écologique, sont en danger à cause des changements climatiques. Selon des études récentes de l'Organe consultatif sur le changement climatique et de l'Académie suisse des sciences naturelles, les changements les plus importants sur l'environnement ayant un impact non négligeable sur la végétation en milieu urbain, seront le prolongement de la saison de vé-

### Cette transition climatique aura un impact important sur la diversité écologique.

gétation, l'augmentation du risque de gel tardif et les périodes de sécheresse accentuées, prolongées et plus fréquentes. Une transition méditerranéenne et continentale du climat en Suisse, notamment sur le Plateau est anticipée. Cette transition climatique aura un impact important sur la diversité écologique du patrimoine arboré en milieu urbain. Différents indicateurs et critères seront utiles pour déterminer les essences qui survivront aux conditions bien plus extrêmes que celles auxquelles nous faisons face aujourd'hui. Parmi ces critères, on retrouve une forte tolérance aux longues périodes de sécheresse ainsi qu'une certaine résilience face à une augmentation de la température entre deux et trois degrés. Du point de vue de l'aménagement du territoire, il est primordial que les différentes espèces aient un impact majeur sur les îlots de chaleur et sur le microclimat urbain; de plus, la favorisation d'essences indigènes reste un objectif prioritaire. Toutefois, celles-ci n'auront pas la possibilité de s'adapter assez rapidement à un climat imprévisible et la plantation d'espèces provenant des pays méditerranéens (notamment de l'Italie ou des Balkans) pourrait donc devenir indispensable. »

### COURRIER DES LECTEURS

## Re-lettre ouverte à M. Jeanneret

**CHER MONSIEUR**, je ne suis pas sûre que les 140 femmes qui vous ont envoyé une lettre ouverte pour commentaires sexistes (et les centaines qui en ont parlé) seront heureuses d'apprendre que vous ne regrettez rien, que vous pensez que vous aviez tenu «des propos mesurés et quelque part bienveillants». Il semblerait que vous ne vous êtes toujours pas rendu compte que vos propos étaient «gênants» pour ne pas dire «très inadéquats». Vous dites avoir pris des cours de «langue de bois»... Je ne suis pas sûre que cela soit une super déclaration quand actuellement on prône plus de transparence. Des cours de communication en lieu et place de cours de «langue de bois» auraient-ils pu être plus profitables? Une simple excuse ou des regrets sur les termes employés auraient suffi. Ou pas de commentaires du tout. Bon courage pour la suite quand même.

**MARYLISE BALLARIN-DEVINS, LA CHAUX-DE-FONDS**